



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

installations nucléaires

Question écrite n° 102857

Texte de la question

M. Éric Straumann alerte Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur des informations de presse qui indiquent qu'en 2000, un rapport de l'Autorité de sûreté nucléaire mentionnait pour la centrale nucléaire de Fessenheim que "certaines fonctions de sauvegarde assurant le refroidissement du réacteur pourraient ne plus être assurées en cas de séisme". Cette centrale est située sur une faille connue depuis le tremblement de terre de Bâle de 1356, évènement sismologique historique majeur de l'Europe de l'ouest. Il souhaiterait connaître sa position par rapport à ces informations.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102857

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2623

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)